



**Date :** 10 avril 2008  
**À :** Tous les locataires  
**Objet :** Mesures d'économie d'énergie et de recyclage

---

Toujours dans le souci de rester en tête de file en matière d'environnement, la présente à pour but de vous informer des différentes mesures que nous avons entreprises et que nous entreprendrons dans le futur afin d'améliorer et de continuer notre mission à préserver l'environnement, via diverses mesures d'économie d'énergie et de recyclage.

Premièrement, cette année encore, de nombreux projets d'économie d'énergie ont été mis en place s'ajoutant ainsi aux précédents. Afin de nous conférer une place de choix en matière d'économie, en voici quelques uns :

- ✓ L'installation de variateurs de vitesse du système de ventilation;
- ✓ L'optimisation du chauffage des colonnes extérieures;
- ✓ Instauration d'un programme de remplacement des purgeurs de vapeur.

Nous désirons vous annoncer que nous sommes actuellement en vérification finale pour l'obtention de la certification pour le programme « Visez vert Plus », soit la plus prestigieuse des certifications à être reçues par un édifice. Ce programme qui est octroyé par la Building Owners and Managers Association (BOMA), permet de mesurer avec précision la performance environnementale d'un immeuble par rapport aux exigences du référentiel Visez vert. Encore une fois, celui-ci nous permettra de nous perfectionner et d'assurer à tous un meilleur environnement. Comme toujours, nous faisons encore appel à vous, chers locataires, puisque sans la volonté et l'implication de nos partenaires dans l'édifice nous ne pourrions mener cet ambitieux projet à terme.

De plus, nous sommes fiers de vous annoncer que dorénavant, nous ne disposerons plus des néons au rebut car ceux-ci seront maintenant recyclés directement par une firme spécialisée. Cette nouvelle façon de faire sera totalement transparente pour vous mais permettra une meilleure gestion des déchets non récupérables. Effectivement, les néons sont considérés comme des matières dangereuses puisqu'ils contiennent un pourcentage minime de mercure. Les frais pour le recyclage des néons est de 0.15 \$/pied linéaire (ex. pour un néon standard de 4", les frais de recyclage seront de 0.60 \$). Ces frais seront dorénavant clairement identifiés sur une ligne distincte (frais du programme de recyclage des tubes fluorescents – néons) lors de la facturation pour le remplacement des néons.

Tous vos commentaires et suggestions confirment que l'environnement vous tient à cœur et que vous croyez sincèrement qu'il est de notre devoir collectif d'en prendre soin et d'entreprendre les démarches essentielles à ce projet d'envergure. Nous à la Place Victoria saurons faire la différence et c'est la première raison pour laquelle nous sommes déterminés à diriger tous nos efforts à l'amélioration de la qualité de vie de nos enfants.

**Poursuivrez-vous la tendance ?!!!**

Géré par :